

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de YERVILLE

COMPTE-RENDU de la SEANCE du 2 décembre 2015

L'an deux mille 15, le deux décembre, à dix-sept heures, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Joël BAILLARD, Bernard DAM, Julien LACHEVRE, Madame Séverine FREMONT, Messieurs Thierry GUILLON, Remi LERONDEL, Claude LESEIGNEUR, Philippe LACAISSÉ, Guy VIGREUX, Dominique LEVREUX, Guy VIGREUX, Hubert HONDIÉ, Benoît LEMERCIER, Christophe CHOLLET, Gauthier CUVÉLIER, Stéphane MARIE, Jean-Michel TRAVERS, François ROYER, Jean-Pierre BORIN, Madame Nadine MONTIER, Messieurs Daniel SANSON, Bruno BERTRAND, Daniel COLLARD et Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Assistait également : Monsieur Samuel GENDRIN

Etaient Excusés : Hélène BOONE, Cédric VAULAND

Le Président fait lecture du compte rendu de la réunion du 9 octobre 2015 qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Avis sur le Projet de Schéma de Coopération Intercommunale

Monsieur le Président expose que le courrier du préfet en date du 2 octobre 2015 laisse 2 mois au Syndicat pour formuler un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

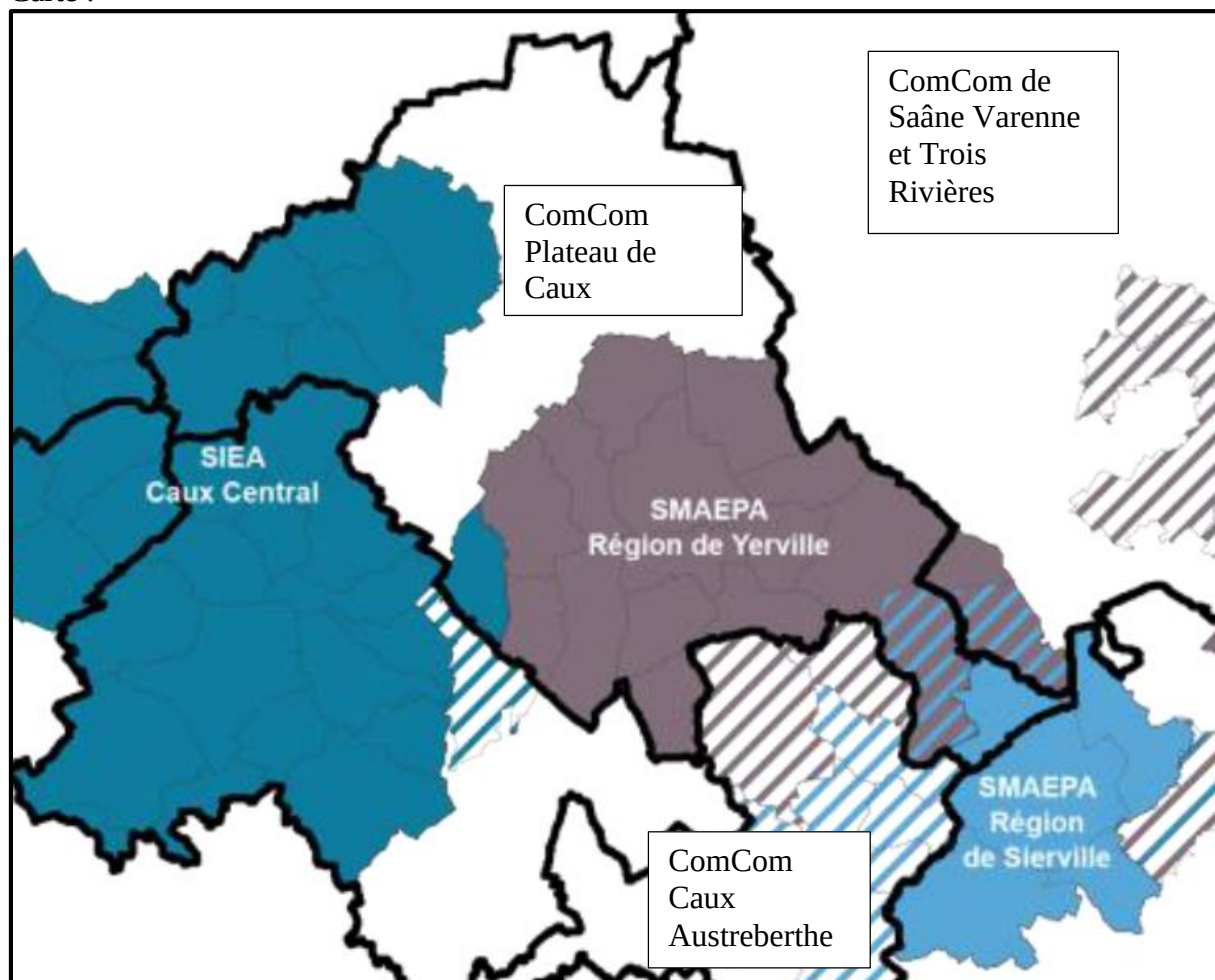
Le schéma propose une réorganisation territoriale des EPCI à fiscalité propre (communautés de communes) mais également des évolutions des structures syndicales.

S'agissant de l'eau et l'assainissement, il rappelle que ces compétences deviennent optionnelles à compter du 01 janvier 2017 et obligatoires à compter du 01 janvier 2020.

Le périmètre du Syndicat sera compris dans le territoire de 3 EPCI à fiscalité propre qui seront les suivantes :

Nouveaux EPCI	Communauté de communes Plateau de Caux	Communauté de Communes de Caux Austreberthe	Communauté de Communes de Saône Varenne et Trois Rivières
	ANCRETIEVILLE St VICTOR AUZOUVILLE l'ESNEVAL BOURDAINVILLE CIDEVILLE CRIQUETOT sur OUVILLE ECTOT l'AUBER FLAMANVILLE GREMONVILLE HUGLEVILLE en CAUX MOTTEVILLE OUVILLE l'ABBAYE SAINT MARTIN aux ARBRES LE SAUSSAY VIBEUF YERVILLE	EMANVILLE (hameau des Epluques) LIMESY (Hameau d'Etennemare)	GUEUTTEVILLE SAINT OUEN du BREUIL

Carte :



Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2020, date de prise de compétence obligatoire de l'eau et l'assainissement des 3 EPCI, 2 scénarii seront envisagés :

- Soit les EPCI choisissent de représenter leur commune pour les compétences en eau et en assainissement par le Syndicat via le mécanisme de « représentation substitution » : **Le Syndicat subsiste**. Ce schéma se représentera de façon identique qu'actuellement sur les communes d'Emanville et de Limesy : en effet, suite à la prise de compétence eau et assainissement de la Communauté de Commune de Caux Austreberthe, c'est cet EPCI qui est représenté au Syndicat et non plus les communes d'Emanville et de Limesy.
- Soit un EPCI décide de prendre la compétence en eau et en assainissement sans représentation substitution et demande et obtient le retrait du Syndicat par la CDCI : **le Syndicat est dissous**.

Monsieur le Président propose d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, en considérant que la fusion des deux communautés de communes Yerville - Plateau de Caux et Plateau de Caux – Fleur de Lin correspond au souhait du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville pour la préservation de la ruralité, de la proximité, de la qualité de l'eau potable.

Après avoir entendu cet exposé, le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition et donne un avis favorable au schéma départemental proposé par Monsieur le Préfet.

Extension du réseau d'assainissement Saussay

Monsieur le Président expose que par courrier du 24 septembre 2015, Rémi BONAMY, Maire du Saussay sollicite le Syndicat pour réaliser une extension du réseau d'assainissement de 480 ml avec un poste de relèvement pour la création d'un lotissement communal.

L'estimation des travaux est de 130 000 € HT

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces travaux et autorise le Président à

- signer la convention de maîtrise d'œuvre ;
- signer le marché de travaux ;
- à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental ;
- contracter les éventuels emprunts nécessaires ;

Indemnité de changement de résidence administrative

Madame Alexandra CABY sollicite le Syndicat pour l'attribution de l'indemnité de changement de résidence administrative (ICRA) suite à sa demande de mutation.

L'estimation de l'indemnité, calculée selon les critères (distance de déménagement, volume de mobilier transporté, situation familiale) est de 1735 €.

Approbation du Comité Syndical pour procéder au remboursement des frais occasionnés par de déménagement de Madame Alexandra CABY.

Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes au Syndicat.

Monsieur le Président expose que suite à l'extension des bureaux du Syndicat, il est proposé à l'assemblée de prendre en charge les frais d'entretien de ces locaux en signant une convention de mise à disposition de Maryline DEVINGT, agent de la Communauté de Communes Plateau de Caux, pour 3 heures hebdomadaires, dont la mise en application est le 1er janvier 2016.

Le coût pour le Syndicat sera d'environ 180 € par mois.

Approbation pour la signature de la convention de mise à disposition.

Questions diverses

Décision modificative :

Virement de la somme de 2500 € de l'article 6411 à l'article 6531 pour le paiement des frais d'indemnité des élus.

Concernant l'assainissement non collectif : Monsieur le Président informe que l'Agence de l'Eau finance encore les tranches de travaux de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat. Les installations éligibles aux subventions sont celles qui présentent des dangers pour la santé ou un risque avéré de pollution. Aussi, il est demandé aux communes de transmettre les informations nécessaires au syndicat concernant les installations d'ANC rejetant des eaux usées sur la route.

Concernant les renouvellements des compteurs : Monsieur le Président demande de faire remonter les éventuelles difficultés ou complications suite aux changements de compteur opérés par VEOLIA EAU dans les communes (refus de changement de compteur, fuites... etc), afin que leurs interventions et celles de leurs sous-traitants soient contrôlées par le Syndicat.

Un nouveau numéro de téléphone de l'exploitant est communiqué : c'est le 09 69 39 56 34. Ce numéro remplace l'ancien 0 811 900 800.

La séance est levée à 17h45